

**Le Président,**

*Vu le code de l'éducation, notamment l'article L 712-2 ;  
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) ;*

**arrête,**

- Article 1** Monsieur Arnel de La BOURDONNAYE est nommé Conseiller spécial du Président pour le domaine des relations internationales de l'établissement.
- Article 2** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente sur le portail numérique de l'Université pour l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'Université et publié au recueil des actes réglementaires tenu par le Direction Générale.
- Article 3** Les dispositions du présent arrêté prennent effet immédiatement. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du Président.
- Article 4** Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le Président de l'Université Polytechnique Hauts-de-France



Professeur Abdelhakim ARTIBA

